



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

CEP/2004/11  
4 août 2004

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

(Onzième session, 13-15 octobre 2004)

Point 4 h) de l'ordre du jour provisoire

**ACTIVITÉS DU CONSEILLER REGIONAL ET CONTRIBUTION DE  
CE DERNIER AU PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITÉ**

1. Dans les «Futures orientations stratégiques de la CEE concernant l'environnement» (CEP/2003/25, par. 35), que le Comité a approuvées à sa dixième session, il était indiqué que les activités du Conseiller régional seraient plus étroitement reliées et intégrées aux principaux domaines d'action prioritaires de la CEE concernant l'environnement et que le Comité devrait évaluer, dans le cadre général de l'assistance technique, leurs résultats. Le présent document dresse le bilan des activités que le Conseiller régional a menées à bien ou prévoit de réaliser.

**A. Soutien à la mise en œuvre de la Stratégie environnementale  
pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie  
centrale et à l'Initiative sur l'eau de l'Union européenne**

2. Contexte et travaux antérieurs: La CEE est chargée de faciliter les travaux portant sur les eaux transfrontières réalisés dans le cadre de la Stratégie environnementale pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC) et de l'Initiative sur l'eau de l'UE. Le Conseiller régional apporte son concours au secrétariat de la Convention sur l'eau de la CEE pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'action. Ledit programme d'action a été présenté à la réunion de haut niveau organisée à Moscou les 26 et 27 février 2004 dans le cadre de l'Initiative sur l'eau de l'UE.

3. Activités prévues

a) Développement du Programme d'action sur la gestion intégrée des ressources en eau en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale;

b) Collecte de fonds et organisation d'une série de réunions axées sur le renforcement des capacités et la constitution de réseaux entre 2004 et 2006 dans le cadre du projet intitulé «Renforcement des capacités pour la coopération en matière de gestion des eaux transfrontières dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale»;

c) Mise au point de la version définitive d'une publication de la série sur l'eau consacrée à la coopération à la gestion des eaux transfrontières des pays de l'EOCAC.

**B. Appui au développement de l'initiative  
«Eau, environnement et sécurité en Asie centrale»**

4. Contexte et travaux antérieurs: Les États d'Asie centrale ont lancé cette initiative pendant la Conférence de Kiev, mais le Conseiller régional a été associé à sa mise au point en amont de la Conférence. L'un des principaux objectifs de cette opération est d'améliorer la coopération en matière d'utilisation et de gestion des ressources en eau entre les pays d'Asie centrale.

5. Activités prévues

a) Conseiller les Ministères de l'environnement de la sous-région et le Centre régional pour l'environnement de l'Asie centrale (CAREC) au sujet du développement de cette initiative;

b) Mettre sur pied des projets concrets, se rapportant principalement aux Conventions de la CEE, et collecter des fonds à cet effet.

**C. Mise au point, financement et exécution d'un projet  
sur la sécurité des barrages en Asie centrale**

6. Contexte et travaux antérieurs: Les États d'Asie centrale ont demandé une aide à la CEE et à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) pour améliorer la sécurité des grands barrages d'Asie centrale et nouer entre eux des liens de coopération en la matière. Parce que la sécurité des barrages intéresse les cinq États, ce projet est l'occasion de resserrer les liens de coopération et d'instaurer la confiance dans la sous-région. Il s'agira principalement de soutenir la création d'institutions chargées de la sécurité des barrages. Une première réunion d'experts au niveau régional a eu lieu à Almaty (Kazakhstan) les 24 et 25 mars 2004. Des activités de collecte de fonds sont en cours pour un projet régional.

7. Activité prévue: Collecte de fonds et mise au point du projet.

#### **D. Création d'une commission bilatérale Kazakhstan-Kirghizistan sur l'eau pour les fleuves Chu et Talas**

8. Contexte et travaux antérieurs: Les Gouvernements kazakh et kirghize ont demandé une aide à la CEE et à la CESAP en vue de rendre opérationnel un accord sur les fleuves Chu et Talas. Le projet qui a été mis au point et financé (donateurs: Royaume-Uni, Suède et Estonie) a introduit des approches nouvelles et majeures de la coopération sur l'eau en Asie centrale et est considéré comme un projet pilote d'importance pour la sous-région. Récemment, les deux pays ont pris la décision d'instituer une commission mixte sur l'eau et d'en rédiger les statuts.
9. Activité prévue: Finalisation du projet à l'automne 2004.

#### **E. Perfectionnement des échanges d'informations sur les questions liées à l'eau entre les pays d'Asie centrale et les donateurs**

10. Contexte et travaux antérieurs: Afin d'améliorer les échanges d'informations sur les questions liées à l'eau entre pays d'Asie centrale et donateurs, la CEE met en place un projet pour 2004-2006 financé avec l'aide de la Suisse. Les partenaires du projet sont le Programme des Nations Unies pour l'environnement (GRID-Arendal) et le Centre d'information scientifique de la Commission inter-États pour la coordination sur l'eau, situé à Tachkent. L'objectif est de créer un portail sur l'Internet pour améliorer la diffusion des informations sur les projets et programmes, non seulement auprès des décideurs et autres parties prenantes, mais aussi auprès du grand public, et par là même de favoriser la participation du public aux processus décisionnels. Le Conseiller régional a été associé à la définition du projet et à la collecte de fonds, puis, depuis le début de l'année en cours, à sa mise en œuvre. Voir [www.cawater-info.net](http://www.cawater-info.net).
11. Activité prévue: Poursuite de la mise en œuvre du projet.

#### **F. Renforcement des capacités de gestion de la qualité de l'air et application de technologies de combustion du charbon propres en Asie centrale**

12. Contexte et travaux antérieurs: Le Compte pour le développement de l'ONU a accepté de financer (à hauteur de 560 000 dollars É.-U.) un projet destiné à renforcer les capacités des institutions chargées de la gestion de la qualité de l'air en Asie centrale en vue de la ratification et de l'application de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et des protocoles y relatifs. Le projet aura aussi vocation à promouvoir le déploiement de technologies propres et appropriées pour la combustion du charbon (production de chaleur et d'énergie à partir de combustibles solides). Le Conseiller régional a participé à tous les stades des phases d'élaboration du projet et de collecte de fonds.
13. Activité prévue: Début de la mise en œuvre du projet à l'été 2004.

**G. Consolidation de la paix et lutte contre la pauvreté dans le  
Caucase du Sud: modernisation des systèmes de gouvernance  
en matière de santé, d'eau et de gestion des déchets**

14. Contexte et travaux antérieurs: L'Italie finance le projet, qui sera finalisé en 2004. Il reste notamment à appuyer la rédaction d'une loi sur les déchets dangereux en Azerbaïdjan suivant les recommandations figurant dans la récente étude de performance environnementale réalisée par la CEE.

15. Activité prévue: Administration du projet et mise en œuvre des éléments restants.

**H. Exploitation durable, gestion et protection des eaux souterraines  
internationales dans la région de la Méditerranée**

16. Contexte et travaux antérieurs: Un projet a été élaboré avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), instance chef de file du renforcement des capacités des institutions de gestion des eaux dans la région de la Méditerranée en vue d'assurer l'exploitation, la gestion et la protection durables des eaux souterraines internationales partagées. Le Compte pour le développement de l'ONU finance le projet, qui met à profit l'expérience acquise avec la Convention sur l'eau de la CEE.

17. Activité prévue: Coordination de la participation de la CEE au projet.

-----